



CDD 35h/sem : totale heure mois et heures récupération

Par **ffny**, le **08/08/2016** à **20:53**

Bonjour,

J'ai besoin de plus d'information quant à l'exécution de mon contrat de travail (CDD d'1 mois et demi).

Je suis en CDD temps plein dans une entreprise depuis début juillet jusqu'au 13 août.

"La durée mensualisé du travail du salarié sera de 151.67 heures", cette clause seulement est présente dans mon contrat.

Or j'ai fait seulement 120 heures sur le mois de Juillet car l'entreprise étant prestataire de service a eu une baisse d'activité importante.

Cette entreprise me demande de rattraper ces heures sur le mois d'août.

Est-ce possible ?

Par **P.M.**, le **09/08/2016** à **09:09**

Bonjour,

L'employeur a normalement l'obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...

De plus, vous faire rattraper plus de 30 h en 13 jours de temps, si c'est le cas, risque de vous faire dépasser la durée maximale de travail de 48 h par semaine...